



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
*Municipalité Saint-Frédéric*

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **Règlement 418-26**

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, QUE :

Le 7 avril 2026, le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le règlement 418-26 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

Ce règlement édicte des valeurs et règles de conduite applicables aux élus de la municipalité de Saint-Frédéric ainsi que les mécanismes d'application, de contrôle et de sanction, soit :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité, l'honneur rattaché aux fonctions, et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou toute conduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'élu municipal;
- Les règles de conduite pour prévenir les conflits d'intérêts;
- Les règles de conduite quant à la réception et sollicitations d'avantages, à l'utilisation des ressources de la municipalité et l'utilisation et la communication de renseignements confidentiels;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons et avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension.

Conformément aux dispositions de la Loi, le règlement 418-26 entre en vigueur à compter de ce jour, soit le 9 avril 2026. Celui-ci peut être consulté au bureau municipal situé au 850 rue de l'Hôtel de ville à Saint-Frédéric, aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Frédéric, ce 9 avril 2026

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
*Municipalité Saint-Frédéric*

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 avril 2026.

Directrice générale et greffière-trésorière

---